



déclaration au greffe, est ce la bonne méthode ou je fais fausse route ?

-dans quel mesure suis je en tord ?

-comment bien rédiger la déclaration ?

-quels articles avancer ? (art.1147 CV, art 132-1 CC,..... NCPC ??)

-pouvez vous me redonner l'art du NCPC à avancer pour le remboursement des frais induits de cetttes affaires, type photocop, extrait kbis, .... ?

Merci de votre aide....

:idea: :wink:

Image not found or type unknown

Par nanou, le 26/12/2005 à 23:57

salut

mon cas étant différent du tiens je pourrai pas te renseigner énormément..

Tout ce que je sais c'est que pour une injonction de payer il faut que tu ailles retirer un formulaire au tribunal d'instance de ta ville ou même sur le web tu peux en télécharger gratuitement.

Tu remplis ta déclaration, tu notes la somme que tu demandes + frais accessoires s'il y en a et tu déposes ta requête au tribunal du lieu de résidence de ton FAI (tu peux l'envoyer en AR si tu habites trop loin)

Pour le reste je ne sais pas mais tu peux toujours aller visiter un site [www.sosfai.com](http://www.sosfai.com) .. ça te donnera de bon conseil pour te défendre face à ton FAI

:?

Bn courage en tout cas